

## Législations & normes par catégorie de constructions

**Abréviation :** LHand : loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés  
 LDIPH : loi cantonale sur les droits et l'inclusion des personnes en situation de handicap  
 Norme SIA 500 « Constructions sans obstacles »

### LOI CANTONALE VALAISANNE PLUS CONTRAIGNANTE QUE LA LOI FEDERALE

CATEGORIE I : CONSTRUCTIONS OUVERTES AU PUBLIC				
demande autorisation de construire	exemples de constructions et installations	lois + norme	exigences min.	
<b>construction + rénovation</b>	construction et installations ouvertes à un <b>cercle indéterminé</b> de personnes	places publique aires de circulation places de parc arrêt transports publics chemins pédestres parcs installations sportives bains stades	LHand + LDIPH + SIA 500 + VSS 640 075	accès et usage de façon autonome
		cafés restaurants bars hôtel banques immeubles commerciaux cinémas théâtre musées		
	construction et installations ouvertes à un <b>cercle déterminé</b> de personnes	écoles églises		
	construction et installations où des <b>prestataires de service</b> offrent des prestations personnelles	cabinets médicaux bureau d'architecture		
	zone destinées aux <b>visiteurs</b> dans construction comprenant des places de travail	salon de coiffure étude d'avocats		
<b>installations provisoires</b>	guichets, accueil salle de conférence	salons		
	baraques tentes	conteneurs autres structures mobiles		

CATEGORIE II : CONSTRUCTIONS COMPRENANT DES LOGEMENTS			
demande autorisation de construire	nombre de logements	lois + norme	exigences minimales
<b>Construction nouvelle</b>	de 4 à 8 logements	LDIPH + SIA 500	aménagements extérieurs, accès au bâtiment – depuis le domaine public, sans marche – depuis une place de parc, sans marche bâtiment – accès à tous les logements SIA 500 pt 9.1.3 : ascenseur : dérogation possible si : → au moins 1 étage entier accessible (≠ sous-sol) → installation ultérieur d'un ascenseur, monte-escalier ou plateforme élévatrice possible – aménagements intérieurs, y compris dans les logements
	+ de 8 logements	LHand + LDIPH + SIA 500	aménagements extérieurs, accès au bâtiment – depuis le domaine public, sans marche – depuis une place de parc, sans marche bâtiment – accès à tous les logements – aménagements intérieurs, y compris dans les logements
<b>Transformation et rénovation</b>	+ de 8 logements	LHand	aménagements extérieurs, accès au bâtiment – depuis le domaine public, sans marche – depuis une place de parc, sans marche bâtiment – accès à tous les logements – logements : aménagements intérieurs : recommandé

CATEGORIE III : CONSTRUCTION COMPRENANT DES PLACES DE TRAVAIL			
demande autorisation de construire	nombre de places de travail	lois + norme	exigences minimales
<b>construction nouvelle</b>	1 à 50 places de travail	LDIPH + SIA 500	aménagements extérieurs, accès au bâtiment – depuis le domaine public, sans marche – depuis une place de parc, sans marche bâtiment – accès jusqu'aux places de travail
	+ de 50 places de travail	LHand + LDIPH + SIA 500	aménagements extérieurs, accès au bâtiment – depuis la rue et/ou le domaine public, sans marche – depuis une place de parc, sans marche bâtiment – accès jusqu'aux places de travail
<b>transformation et rénovation</b>	+ de 50 places de travail	LHand	aménagements extérieurs, accès au bâtiment – depuis la rue et/ou le domaine public, sans marche – depuis une place de parc, sans marche bâtiment – accès jusqu'aux places de travail

État au 01.01.2022